

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2017

**OJ N°61 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINE ET PAYSAGES.
COMMUNE DE GUETHARY. ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION
DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – AVAP.**

Date de la convocation : 8 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian (jusqu'à l'OJ N°58), ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°48), ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°51), APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°58), BARTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°41), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°51), BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°67), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°46), BERRA Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°71), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°39), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°37), BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°7), BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves (jusqu'à l'OJ N°50), BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°47), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°14), DONAPETRY Jean-Michel représenté par CASEMAJOR Marie-Pierre, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe représenté par PEYROUTAS Maitena, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGADARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°50), ELIZALDE Iker, ERGUY Chantal (jusqu'à l'OJ N°56), ERNAGA Michel (jusqu'à l'OJ N°50), ERREÇARRET Anicet, ESCAPILINCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°43), ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Pierre représenté par HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°46), ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°7), ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°7), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°58), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°56), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger (jusqu'à l'OJ N°13), GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°45), GASTAMBIDE Arño, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°39), GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°8), HACALA Germaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIART Michel représenté par

GUICHARD Pascale (jusqu'à l'OJ N°47), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Baptiste, IDIART Michel (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°45), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques (jusqu'à l'OJ N°11), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste représenté par DUTOURNIER Henri, LACOSTE Xavier (jusqu'à l'OJ N°71), LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°45), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°24), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton (jusqu'à l'OJ N°11), LARRALDE André, LARRANDA Régine (jusqu'à l'OJ N°52), LARRODE Jean-Pascal, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°68), LESPAGE Daniel (jusqu'à l'OJ N°56), LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (à compter de l'OJ N°13 et jusqu'à l'OJ N°53), MIALOCQ Marie-José (jusqu'à l'OJ N°54), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°47), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°40), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°40), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PEILLEN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°50), PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°12), PREBENDE Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°59), SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°16), SAN PEDRO Jean (jusqu'à l'OJ N°39), SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°52), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°36), UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°48), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BIDEGARAY Barthélémy, BORDES Alexandre, CASABONNE Bernard, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHART Jean-Louis, FIESCHI Pierre, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IRASTORZA Didier, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LACASSAGNE Alain, LAPEYRADE Roger, LARRAMENDY Jules, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, MIRANDE Jean-Pierre, MOUESCA Colette, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Michel, PICARD-FELICES Marie, POYDESSUS Jean-Louis, SERVAIS Florence, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BACHO Sauveur à BELLEAU Gabriel (à compter de l'OJ N°60), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), BARETS Claude à OÇAFRAIN Gilbert, BERLAN Simone à ESPIAUBE Marie-José (à compter de l'OJ N°47), BERTHET André à BETBEDER Lucien (à compter de l'OJ N°40), BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à compter de l'OJ N°38), BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BLEUZE Anthony à ARCOUET Serge (à partir de l'OJ N°9), BORDES Alexandre à LARRODE Jean-Pascal, BUSSIRON Jean-Yves à DALLEMANE Michel (à compter de l'OJ N°51), DARRASSE Nicole à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°7), DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°15), ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe (à compter de l'OJ N°44), ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à partir de l'OJ N°8), ETCHETO Henry à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°8), FIESCHI Pierre à INCHAUSPÉ Beñat, GAMOY Roger à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°14), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, GOYHENEIX Joseph à LEIZAGOYEN Sylvie (à compter de l'OJ N°40 et jusqu'à l'OJ N°68), GUILLEMOTONIA Pierre à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°9), HAYE Ghislaine à ORTIZ Laurent, HIALLE Sylvie à DE PAREDES Xavier, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne à POULOU Guy, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°14), IRIGOIN Didier à ABBADIE Arnaud, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André, LACASSAGNE Alain à LAUQUÉ Christine, LACOSTE Xavier à CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°46), LAFITE Guy à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°46), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à INCHAUSPÉ Henri (à compter de l'OJ N°25), LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°39), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°12) et à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°55), MIALOCQ Marie-José à KEHRIG-COTTENÇON

Chantal (à compter de l'OJ N°55), MONDORGE Guy à DOYHENART Jean-Jacques (à compter de l'OJ N°48), MOUESCA Colette à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°23), NEGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°41), OÇAFRAIN Gilbert à NOUSBAUM Pierre-Marie (à compter de l'OJ N°41), OÇAFRAIN Michel à ERNAGA Michel (jusqu'à l'OJ N°51), OLIVE Claude à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°18), PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°7) et à BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°8), PREBENDE Jean-Louis à EXILARD Pascale (à compter de l'OJ N°60), SERVAIS Florence à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°47), TARDITS Richard à VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°48), UGALDE Yves à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°37), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur IRIGARAY Bruno

Modalités de vote : vote électronique

**OJ N°61 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PROTECTION PATRIMOINE ET PAYSAGES.
COMMUNE DE GUETHARY. ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION
DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – AVAP.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

Le règlement de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de la commune de Guéthary doit être modifié pour procéder à diverses évolutions réglementaires (règlement littéral et règlement graphique), entrant dans le champ d'application de la modification défini à l'article 112-III de la loi du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi CAP) et notamment l'adaptation de l'AVAP en lien avec le projet de PLU.

Les objectifs de cette modification sont notamment :

- modification de catégorie de la maison « Ama baita » et de son espace d'accompagnement architectural ;
- modification de l'espace libre ouvert et de l'espace d'accompagnement architectural rue Adrien Lahourcade/RD810.

L'ensemble de la procédure sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération.

Cette modification sera prononcée après enquête publique dans les formes prévues au code de l'environnement, après avis de l'Architecte des Bâtiment de France et accord du Préfet de Région.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu les articles L. 153-9 et L. 163-3 du code de l'urbanisme qui disposent que, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque se substitue de plein droit aux communes dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures en matière de PLU, cartes communales et documents d'urbanisme en tenant lieu, engagées avant la date de sa création par fusion ;

Vu la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CAP) et l'article 112-III spécifiant que les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) créées avant la publication de la loi CAP, deviennent automatiquement des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) au sens de l'article L.631-1 du code du patrimoine, ainsi que des servitudes d'utilité publique dans les PLU ;

Vu l'article L 112-III de la loi CAP qui précise en outre que les règlements de l'AVAP ou de la ZPPAUP peuvent être modifiés lorsqu'il n'est pas porté atteinte aux dispositions relatives à la protection du patrimoine bâti et des espaces ;

Vu l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune de Guéthary approuvée le 19 novembre 2014 ;

Vu l'avis du 4 novembre 2016 de la Commission locale AVAP, consultée sur le PADD du PLU de la commune et sa compatibilité avec l'AVAP ;

Considérant, après concertation avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, qu'il convient d'engager une modification de l'AVAP en prévoyant si possible une enquête conjointe avec le PLU pour garantir sa cohérence avec le document d'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- approuver l'engagement de la procédure de modification du site patrimonial remarquable (SPR) - AVAP de la commune de Guéthary. Ladite procédure sera conduite par la Communauté d'Agglomération Pays Basque compétente, conformément à l'article L. 153-9 du code de l'urbanisme.
- autoriser Monsieur le Président ou son délégataire à engager toute étude en vue de la concrétisation de cette procédure.

En application de l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie de Guéthary et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, et mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

ADOpte A L'UNANIMITE

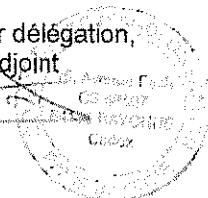
Pour : 168 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 10

Non votants : 001 ABBADIE Arnaud , 015 BACHO Sauveur (024 BELLEAU Gabriel) , 024 BELLEAU Gabriel , 142 IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne (208 POULOU Guy) , 152 IRIGOIN Didier (001 ABBADIE Arnaud) , 157 ITHURRALDE Eric , 164 LACASSAGNE Alain (180 LAUQUE Christine) , 180 LAUQUE Christine , 208 POULOU Guy , 230 VEUNAC Jacques

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Sébastien EVRARD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 22 DEC. 2017
Publié le 22 DEC. 2017

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Communauté d'agglomération Pays basque
Numéro de l'acte	CC2017_392
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Objet de l'acte	OJ N 61. Commune de Guéthary. Engagement de la procédure de modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR) - AVAP.
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200067106-20171216-CC2017_392-DE
Date de transmission de l'acte	22/12/2017
Date de réception de l'accuse de réception	22/12/2017